

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE D'AMOS-RÉGION QUI S'EST TENUE LE 19 MARS
2009.**

**6.3 APPUI AU PROJET CANADIAN MALARTIC DE CORPORATION MINIÈRE
OSISKO**

Considérant que :

- *Le projet Canadian Malartic représente des investissements de près d'un milliard;*
- *Que la durée de vie de ce projet est estimée à au moins 15 ans;*
- *Que la construction devrait faire travailler 800 travailleurs dans la phase de construction;*
- *Que le projet en exploitation embauchera 465 Témiscabitiens;*
- *Que la relocalisation d'une école primaire, d'une école des adultes, d'un centre de la petite enfance, d'un centre hospitalier de soins de longue durée, d'habitation à loyer modique et d'une salle communautaire implique des investissements de 58 millions;*
- *Que dans le contexte économique actuel les retombées économiques possibles pour Amos-région son non négligeable;*
- *Que la Corporation Minière Osisko s'engage à la création d'un fonds de développement durable;*
- *Que la Corporation Minière Osisko s'engage à réhabiliter le site-orphelin de résidus miniers de la mine East Malartic;*

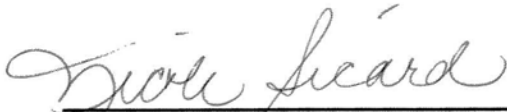
RÉSOLUTION C.A. 2008-2009-19

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu

«Que la Chambre de commerce d'Amos-région apporte son appui à Corporation OSISKO dans le cadre de leur projet Canadian Malartic. »

ADOPTÉE

*Copie certifiée conforme à Amos
Ce 19^e jour de mars 2009*



*Nicole Sicard
Secrétaire*